



Kirkland, le 1^{er} septembre 2009

Aux: Intervenants au hockey Mineur dans la Région du Lac St-Louis

Objet : Nouvelle grille des sanctions – bataille 5 dernières minutes

Bonjour,

Comme vous le savez sans doute, Hockey Québec a mis en place une nouvelle grille de sanctions et sur celle-ci, il est spécifié qu'un joueur qui se bat dans les cinq dernières minutes se voit attribuer un match supplémentaire de suspension et l'entraîneur-chef de l'équipe, écope la première fois d'un avertissement et d'un match les fois subséquentes. Afin que tous et chacun aient la même information, voici la manière d'appliquer le <<5 dernière minutes>>.

Les cinq dernières minutes seront considérées comme étant les cinq dernières minutes **de Jeu**, ou si on préfère, les cinq dernières minutes **jouées**. Allons-y de quelques exemples concrets :

Ex. 1 → La troisième période est d'une durée de quinze minutes et la période se joue au complet, donc les cinq dernières minutes de jeu sont les minutes 5 :00 à 0 :00.

Ex. 2 → La troisième période est d'une durée de quinze minutes, mais étant donnée que le temps alloué à la partie est terminé, elle se termine avec 2 :34 à jouer. Les cinq dernières minutes de jeu sont les minutes 7 :34 à 2 :34.

Dans tous les cas il est important que les marqueurs indiquent le temps alloué à la troisième période et le temps restant à celle-ci.

À titre de rappel, les codes reliés à une bataille sont les codes suivants D2 – D3 – D4 – D6 – D7 et D8.

Merci d'informer vos membres en conséquence et surtout, bonne saison à tous!

Simon Joly
Coordonnateur
Hockey lac St-Louis